

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 11 Thermidor, an V.

(Samedi 29 Juillet 1797).

Extrait d'une lettre de Milan sur les prétendues menaces faites par le général Buonaparte au ministre du grand-duc de Toscane. — Troubles arrivés à Turin, ayant pour objet de demander du pain. — Nouveau bombardement de Cadix, et émigration d'un grand nombre de ses habitans. — Reflexions sur la modération. — Rapport fait par Dumas sur la resolution de Pichegru.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ESPAGNE.

De Cadix, le 7 juillet.

Nous sommes ici depuis quelques jours dans la plus profonde consternation. Le bombardement commencé par les Anglais dans la nuit du 2 au 3, a été repris avec une extrême activité dans celle du 5 au 6. De deux cents bombes qu'ils ont lancées, cinquante à soixante sont tombées sur les édifices de la ville, & les ont fort endommagés. Le trouble & la confusion ne peuvent s'exagérer. Il est peut-être sorti d'ici depuis trois jours trente-cinq à quarante mille personnes qui vont se réfugier dans l'intérieur du pays avec leurs effets les plus précieux. Les tribunaux ont cessé de se rassembler. Plus d'escapades, plus de négociations commerciales. Les négocians écrivent de toutes parts à leurs correspondans de suspendre leurs traites. Nos chaloupes canonnières font tout ce qu'elles peuvent pour repousser les anglais; mais leurs efforts sont insuffisants pour empêcher le bombardement. Il paroît que l'objet de l'amiral anglais est de forcer notre escadre à sortir; mais, malgré l'activité de l'amiral Massaredo, elle n'est pas encore prête.

ITALIE.

De Milan, le 15 juillet.

L'esprit de parti qui est extrême par-tout, est encore exagéré dans cette ville, parce que c'est une de celles d'Italie où il y a le plus d'aventuriers & de ces hommes qui ont tout à gagner & rien à perdre dans le bouleversement social. Ne soyez donc point étonné de voir publier dans les journaux tant de nouvelles fausses ou exagérées à dessein. Telle est celle des menaces prétendues faites par le général Buonaparte au ministre de Toscane, à l'occasion des insultes supposées qu'on prétend que des Français ont reçues tant à Livourne qu'à Pise. Tous ces mensonges n'ont pour but que d'exalter les Français contre les gouvernemens sages & tranquilles. L'esprit révolutionnaire est ici comme vous l'avez éprouvé en France depuis 1792 jusqu'au 9 thermidor. C'est l'esprit infernal qui ne

peut se satisfaire qu'en étendant par-tout le trouble & la destruction.

Croyez que la cour de Toscane entretient la meilleure intelligence avec le général en chef, & que le peuple toscan traite par-tout les Français avec les plus grands égards. Lisez toutes nos gazettes, même celles de Milan, & notamment le journal très-jacobin des patriotes d'Italie; vous y trouverez une lettre adressée au commissaire de l'hôpital de Pise, par les militaires français qui y ont été envoyés. Ils témoignent avec sensibilité leur reconnaissance des soins & des attentions qu'ils ont reçues pendant leur séjour à l'hôpital. On trouve même à la suite de cette lettre une note qui nous apprend qu'elle a été imprimée dans tous les journaux de la Lombardie, PAR ORDRE SUPÉRIEUR. Or, il ne peut y avoir d'ordre supérieur ici que celui du général Buonaparte. C'est par le même ordre que nous sommes en république & que nous jouissons de toutes nos libertés, sur-tout de celle de la presse.

Extrait d'une lettre écrite de Turin, le 16 juillet.

On a été fort étonné ici de voir dans les feuilles de Paris différentes nouvelles qui nous regardent & qui sont toutes entièrement controuvées. Ce qu'il y a de vrai, c'est que deux conspirateurs, plus fous encore que scélérats, ont été arrêtés au commencement de juin, & que leur procès s'instruit maintenant au sénat; mais jamais la tranquillité publique n'a été troublée un seul instant. La fermeté du gouvernement & l'attachement de la nation à ses anciens principes nous garantissent des manœuvres révolutionnaires que les ennemis de l'ordre public ne cessent de tramer sourdement. C'est sur-tout à l'agiotage qu'ils ont recours pour avilir le papier-monnaie & faire hausser en conséquence le prix des denrées; & c'est en répandant de faux bruits & en fabriquant de faux billets qu'ils tâchent de réussir dans leurs infâmes projets. Le nouveau conseil d'état (qui n'est pas une régence, comme on a voulu le faire croire chez vous) s'entoure des lumières de plusieurs banquiers & négocians éclairés, pour aviser aux moyens de déjouer ce perfide système. Le papier a perdu, il est vrai, jusqu'à 38 pour 100; mais au moins nos rentiers sont payés exactement. Les annuités consolidées au 3½ pour 100 ne

perdent rien en papier, & l'hôtel-de-ville emprunte à cet intérêt pour payer ses anciennes dettes. Le taux du crédit public, au moment de la plus grande baisse du papier, n'a donc pas excédé 5²/₃ pour 100, puisqu'il falloit environ 62 livres en or pour acheter une rente perpétuelle de 3 liv. & demie en papier-monnoie. Peu de pays dans l'Europe se trouvent encore dans une telle situation. Ce qui acheve de nous rassurer, c'est l'amitié du gouvernement français. On vient d'en avoir de nouvelles preuves dans une lettre du général Buonaparte au marquis de Saint-Marsan, envoyé auprès de lui par sa majesté. « Il est impossible, dit-il, d'être plus satisfait que nous ne le sommes de la conduite du cabinet de sa majesté sarde envers la France. Je vous prie de me faire connoître ce qu'il seroit possible que je fisse pour témoigner à sa majesté les sentimens d'amitié qu'a pour elle la république française, & le désir que j'ai de lui être agréable, & de contribuer à sa prospérité & à son bonheur particulier ».

On a pendu ici deux voleurs de grand chemin, qui avoient assassiné dernièrement un commissaire français sur la route de Suze.

Du 19 juillet. — Dans la nuit du 17, il y a eu ici un attroupement, sous le prétexte de demander du pain, qui ne manque certainement pas, & qu'on ne vend jamais la nuit. Lorsqu'on en eut porté, il ne se trouva personne qui en voulût. Une partie de la garnison prit les armes; mais on n'eut pas besoin d'en venir à des voies de rigueur.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 22 juillet.

Tous nos ministres & nos chefs de parti sont dispersés depuis la séparation du parlement. Les uns vont dans leurs terres ou dans celles de leurs amis; les autres vont aux eaux ou aux courses. Pendant ce tems, les affaires sont prorogées aussi, & le gouvernement va de lui-même. C'est la prérogative des vieux gouvernemens.

Hier la banque a fait une avance sur le cinquième paiement de l'emprunt de 18 millions.

On ne sait rien de l'Irlande, & encore moins des négociations de Lille. Les fonds publics se soutiennent au même taux.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

D'Auxerre, le 5 thermidor.

L'administration actuelle de notre département n'a pas attendu la loi sur les clubs pour faire fermer celui qui s'étoit établi dans notre ville, & qui déjà répandoit les haines & les allarmes parmi nos concitoyens. Ayant appris que ce club correspondoit avec le cercle constitutionnel de Paris, elle a pris l'arrêté suivant :

Il est fait défense à tout citoyen de se réunir, sous quelque dénomination ou qualification que ce soit, pour s'occuper des questions politiques, jusqu'à ce qu'une loi ait consacré le mode de réunion.

De Paris, le 10 thermidor.

Le directoire vient enfin de faire imprimer officiellement les arrêtés qui élevent au ministère Talleyrand-Féligord, François (de Neufchâteau), Pleville-Peley, Scherer & Sotin.

Nous nous sommes quelquefois étonnés que dans ce tems de manie politique, au milieu d'une guerre où l'Angleterre joue un si grand rôle, on trouve dans nos journaux tant d'ignorance sur les formes, les loix & les usages d'une nation si voisine, & qui n'ayant rien de secret dans son gouvernement, peut être si aisément étudiée & connue.

Qu'un polisson, qui se croit en état de gouverner le monde, ignore que la Chine n'est pas en Afrique, ou que le Cap de Bonne-Espérance n'est pas en Asie; qu'il fasse du chancelier de l'échiquier en Angleterre, le *lord chancelier*; & qu'il place le *lord chancelier* dans la chambre des communes, cela n'est que risible. Mais qu'un journaliste choisi & payé par le directoire pour former l'*opinion publique*, pour donner des leçons au corps législatif, & pour nous éclairer sur les vices du gouvernement d'Angleterre, sur l'esprit public de cette nation, sur l'état de ses finances, &c. ne sache pas seulement ce que c'est que l'assemblée solennelle du parlement britannique, cela ne fait pas assez d'honneur au discernement du gouvernement français.

Le *Rédacteur* copie dans sa feuille de ce matin la traduction que nous avons publiée hier du discours du roi d'Angleterre pour la clôture du parlement. Cette traduction, faite à la hâte, auroit besoin sans doute de correction; mais non pas de celle que le journaliste officiel a jugé à propos d'y faire, & qui n'est pas savante.

Qu'on nous permette une petite explication, superflue pour les hommes instruits, mais qui ne le sera pas pour tout le monde.

Lorsque le roi d'Angleterre va à Westminster pour l'ouverture ou la clôture d'une session de parlement, il se rend à la chambre où s'assemblent les pairs & où l'on a élevé un trône, & il y mande les communes. Là, dans le discours qu'il prononce, il s'adresse d'abord aux membres des deux chambres, dont la réunion forme le parlement, & il leur donne le titre général de *mylords et messieurs*.

Il y a toujours dans ces discours un article particulier, adressé privativement, non à la *chambre des communes* qui n'existe pas là, mais aux membres des communes, qu'il désigne par cette apostrophe : *messieurs (gentlemen) de la chambre des communes*; cet article est celui où le roi parle des subsides, & cette distinction est fondée sur le privilège de l'initiative qui appartient à la chambre des communes pour tout ce qui regarde les subsides & les impôts. Le roi revient ensuite à la dénomination générale de *mylords et messieurs*.

Le *Rédacteur*, dédaignant ces menus détails d'instruction vulgaire, au lieu de l'apostrophe adressée à *messieurs de la chambre des communes*, dit que le roi s'adresse ensuite à la *chambre des communes*, quoiqu'il n'y eût pas là de *chambre des communes*. Il dit un peu plus bas que le roi s'adresse ensuite à la *chambre des pairs*, quoique le roi n'adresse jamais rien particulièrement à la chambre des pairs, & employe toujours, excepté dans l'article des subsides, la formule, *mylords et messieurs*.

L'ignorance de ces formes parlementaires ne mériteroit pas d'être relevée si elle ne supposoit l'ignorance de choses plus essentielles, & si cela ne donnoit pas la mesure du degré de confiance que méritent les raisonnemens qu'on trouve dans le même journal sur un gouvernement dont on a des notions si imparfaites.

Sur les Modérés.

On a tant dénaturé les mots en France qu'on ne les entend plus. Le titre de modéré, le plus honorable à mériter, est devenu l'équivalent d'une injure. Le contre-révolutionnaire impétueux regarde un modéré comme un homme pusillanime qui courbe sa tête sous le joug des anarchistes, par foiblesse; qui se rend coupable, en trahissant par sa timidité ce qu'ils appellent la bonne cause, & en consolidant par son repos le nouvel ordre de choses qu'ils détestent. Le patriote fougueux considère le modéré comme un hypocrite lâche, qui cache sous l'apparence de la sagesse & de la justice le désir de renverser la liberté & de relever sur ses débris la puissance antique du trône & de l'autel. En général, tous les politiques modernes se réunissent pour confondre ensemble la modération & la foiblesse, & pour prédire aux modérés que s'ils continuent de servir de milieu entre les partis extrêmes, énergiques & passionnés qui se menacent, ils seront, quoi qu'il arrive, victimes de ce combat funeste, & écrasés par le vainqueur. Rien de plus injuste que ces reproches, de plus absurde que ces définitions, de moins effrayant que ces menaces.

L'homme qui cède à ses passions est l'homme foible; l'homme qui leur résiste est l'homme fort; celui qui se jette dans un des deux partis extrêmes, parce qu'il regrette ou la licence de 93, ou les privilèges de 88, parce qu'il craint ou la potence ou la guillotine, prouve qu'il ne sait résister ni à la cupidité, ni à l'ambition, ni à la peur. Les modérés sont exposés, dit-on, au ressentiment, aux vengeances de ces deux partis extrêmes; je suppose que cette assertion soit vraie, que démontre-t-elle? Que le vrai courage est dans la modération; puisque les modérés persistent à rester dans cette position si périlleuse. Il faut le dire à notre honte: la majorité de notre nation, long-tems trompée par de fausses espérances, égarée par de faux systèmes, entraînée par de fausses démarches, fanatisée par des chefs pervers, aigrie par des ennemis insensés, s'est livrée avec emportement à des erreurs dont elle s'étonne, à des excès dont elle rougit. Pendant cette époque orageuse, les hommes sages & modérés, battus par tous les flots irrités, n'ont pu opposer à cet égarement presque universel qu'une raison froide & calme, qu'une sévère pitié, qu'une patience courageuse & inaltérable. Mais depuis que la plus grande partie de la France s'est réveillée de son ivresse, le courage a repris son activité sans perdre sa sagesse. Depuis le 9 thermidor, en vain les partisans nombreux de la tyrannie, de la rapine & du carnage ont voulu se ressaisir de leur affreux pouvoir; en vain les imprudens, qui vouloient nous entraîner à des excès contraires, ont multiplié leurs efforts & agité leurs funestes armes; par-tout l'humanité a triomphé de la cruauté, la sagesse du délire, la liberté de la tyrannie; le crime a pâli devant la justice; la haine a cédé à l'intérêt public; l'intrigue a été déjouée par la prudence. Les puissances étrangères vaincues ont demandé la paix; les provinces révoltées se sont soumises; les jacobins ont été par-tout battus, humiliés, dispersés; & malgré le triomphe précaire qu'une exaltation imprudente leur avoit donné en vendémiaire, la modération, reprenant peu de tems après sa marche lente & courageuse, a continué peu-à-peu à combattre, à poursuivre, à terrasser toutes les passions conjurées contre elle. Cessez donc de calomnier, d'in-

sulter, de menacer les modérés. Leur puissance est comme la vengeance du ciel, lente, mais sûre. On craint un nouvel orage; les modérés veulent encore l'écartier. De nouveaux crimes se méditent; les modérés cherchent à les prévenir. Mais si l'explosion arrive, ces mêmes modérés, les armes à la main, combattront pour la justice, pour les loix & pour la liberté; toute la nation suivra leurs étendards. Des décrets sages feront leur force; des chefs habiles seront leurs guides, & les hommes excrables qui auront commencé cette lutte, abandonnés par nos braves & fideles guerriers, & terrassés par la loi, reconnoîtront trop tard qu'une nation vaillante & généreuse ne peut s'écartier que momentanément de la vertu, & que les triomphes de la justice & de la modération sont les seuls qu'elle veuille consolider par son respect & par son amour. X. X.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUPONT.

Séance du 9 thermidor.

Sur le rapport de Degraives, le conseil approuve une résolution du 2 thermidor, relative à une concession de droit de passage sur le pont St-Vincent de Lyon.

Sur celui de Dussieux, il approuve une résolution du 3 thermidor, qui déclare valables les nominations faites par les deux assemblées primaires du canton de Lectoure les 1 & 2 germinal, & annulle celles faites les 3 & 6 du même mois.

Lebrun fait un rapport très-court sur la résolution du 3 thermidor, relative aux négociations à faire par la trésorerie nationale. Après avoir relevé à l'art. II quelques défauts de rédaction, il en propose l'adoption.

Dedeley-d'Agier fait observer au conseil qu'il n'a voté pour la résolution, dans la commission dont il est membre, que dans l'espérance que le conseil des cinq-cents mettra à la disposition du gouvernement, non des fonds illusoires, comme il l'a fait jusqu'ici, mais des fonds effectifs. C'est le seul moyen d'empêcher les anticipations, dit-il. Sans doute il faut ramener le gouvernement à l'ordre dont il n'auroit jamais dû s'écartier, mais pour cela il ne faut pas le forcer de s'en éloigner, en le laissant dans la privation des moyens de fournir au service.

Le conseil approuve la résolution.

On reprend la suite de la discussion sur les salines nationales.

Barbé-Marbois continue l'opinion qu'il avoit commencée hier & vote contre la résolution.

Le conseil la rejette.

Le conseil reçoit & approuve une résolution prise hier, qui proroge le délai accordé par les loix des 25 ventôse & 8 germinal an 4, pour se pourvoir contre les représentans du peuple en mission.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DUMOULARD.

Séance du 10 thermidor.

Sur la proposition de Vidalot, le conseil arrête qu'il sera formé une commission pour faire un rapport sur la peine à infliger à ceux qui violent, de nuit, le domicile des citoyens.

Le conseil rejette le projet de résolution tendant à excepter du droit de patente les peintres, sculpteurs, &c.

Vaubanc demande que demain on lui accorde la parole pour une motion d'ordre sur la situation de l'intérieur de Saint-Domingue.

La parole lui sera accordée.

Un article de la résolution sur les limites tracées par la constitution autour du lieu de la résidence du corps législatif, & que les troupes ne peuvent franchir sans son autorisation, porte que cette loi sera lue à la tête des armées.

Cet article ayant été transporté & mis à la résolution sur le mouvement des troupes, Normand fait rectifier cette erreur.

Le reste de la séance a été employé à discuter le projet d'organisation pour la gendarmerie, il a été adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 10 thermidor.

Dumas fait un rapport sur les résolutions prises hier sur la proposition de Pichegru.

La première loi qui vous est proposée, dit-il, tient de près à la constitution. Non-seulement elle se présente comme le complément de l'article 69, mais encore elle devient son appui; les circonstances dans lesquelles elle est proposée ajoute encore à son importance. Ces circonstances sont telles, que je dois les retracer ici. Vous ne pouvez vous dispenser de fixer vos regards sur une violation de l'acte constitutionnel; violation sinon consommée, au moins conçue & préparée. Nous ne balançons point à dire que la combinaison des divers mouvemens de troupes pour une destination éloignée, combinaison qui enveloppoit, comme par un investissement, la commune où siège le corps législatif, a surpris, étonné le militaire, effrayé les citoyens paisibles, & répandu l'anxiété dans les départemens voisins, qui craignoient déjà pour l'indépendance du corps législatif. Nous ne chercherons point à percer inutilement ce mystère; nous supposons que les motifs de l'expédition secrète aya à vos yeux toute la valeur que le directoire a voulu lui donner; nous consentons à ne rien voir d'hostile dans cette étrange coïncidence de mesures militaires & de changement de système administratif; mais nous observerons qu'encore un pas & le directoire se trouvoit formellement en contravention avec la constitution; qu'encore un pas, & le général qui a décoré les préliminaires de la paix des derniers drapeaux conquis sur la rive du Rhin, devenoit, à son insu, l'instrument d'une violation du pacte social; encore un pas, & il fut devenu le double objet de la reconnaissance & de l'inquiétude publique; & cela dans un moment où il acquéroit de nouveaux droits à l'estime en refusant la place d'un ministre justement regretté.

Dumas propose d'approuver la résolution.

Lacombe Saint-Michel demande l'ajournement jusqu'à près l'impression du rapport. Nous devons, dit-il, imprimer à nos loix ce caractère de respect qui commande autant l'obéissance par l'impression morale qu'il produit que par les dispositions pénales que la loi contient.

J'avoue d'ailleurs que j'ai besoin de voir comment Pichegru, dont je ne connois encore le rapport que par les fragmens que les journaux en ont publié, aura justifié la nécessité de rendre les soldats responsables & déliant pour savoir s'ils obéiront aux ordres de leurs chefs.

L'ajournement est rejeté, & la résolution approuvée.

Dumas propose ensuite d'approuver celle relative au mouvement des troupes dans l'intérieur. Puis, il ajoute: il nous reste encore une tâche à remplir; c'est celle de prévenir de nouvelles divisions, ou d'annoncer la marche que nous suivrions si l'on persistoit à les provoquer.

Nous devons le dire; l'aspect consolant que présentoit la république est changé; l'inquiétude a succédé à l'espérance; l'agitation au calme. Le directoire, trompé par de chimériques allarmes, semble redouter l'avenir; il paroit croire qu'il existe un projet d'attaquer la constitution; & loin de s'y renfermer comme dans une forteresse pour s'y défendre, il emploie des moyens que la constitution doit briser. Sans doute il existe encore en France des sectateurs du despotisme & de l'anarchie, mais ils sont en bien petite minorité; & quand ils seroient plus nombreux qu'on ne peut le supposer, les premiers n'ont-ils pas donné toute la mesure de leurs talens politiques, & les autres n'ont-ils pas gravé dans tous les souvenirs la mémoire de leurs forfaits, de manière à ne pouvoir jamais recruter avec succès dans les rangs des républicains? Que le directoire ne s'aveugle pas, & il verra que la grande majorité de la nation veut le gouvernement établi; que le directoire s'unisse franchement au corps législatif; qu'il puise sa force à la véritable source, elle est ici; qu'il se persuade qu'il y a cessation de gouvernement toutes les fois que les autorités sont divisées entr'elles; que des ministres sans considération sont des ministres sans influence; qu'ils ne rencontrent que des obstacles là où d'autres auroient trouvé des secours; que la paix ne pourra s'obtenir que par l'union intime & constante des premières autorités; que la nation, fatiguée de troubles & de séditions, ne veut plus de révolution; que tout gouvernement qui n'aura d'appui que la force qui nécessite la terreur est impossible à réaliser; que cette force est dans les armées qui obéiront à leurs chefs pour défendre la liberté, mais qui n'obéiroient jamais à un maître, quel qu'il fût; que des généraux célèbres qui voient devant eux le plus glorieux avenir, la vie de Pompée & la vieillesse de Timoléon, ne terniroient jamais dans des attaques cafilinaires des noms aussi illustres.

On alloit délibérer sur la résolution; mais le rapporteur observe qu'il se trouve dans la résolution une erreur de copie. Le conseil remet la délibération à demain, & ordonne l'impression du discours de Dumas à 3 exemplaires.

Système nouveau de lecture, par feu M. Berthaud, de l'Académie des sciences & belles-lettres; seconde édition, revue & augmentée par M. Million, professeur de mathématiques; avec lequel tout enfant de quatre ou cinq ans peut, par le moyen de vingt-six figures, être mis en état de lire sans haute, à l'ouverture de toute sorte de livres, en trois ou quatre mois. 1 vol. in-8°. Prix, 5 liv. & 3 liv. franc de port. A Nîmes, chez Buchet, libraire; & à Paris, chez Gide, place Saint-Sulpice, au grand balcon.